

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 JUIN 2025**

Présents : Monsieur : **Patrick LECAPLAIN** Maire,  
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET, LEFEVRE,  
MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU,  
Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS,  
LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN et SIMON.

Absents excusés :

Madame	BARNAUD ( <i>pouvoir à Grégory LE MASSON</i> )
Madame	LOUBET ( <i>pouvoir à Serge BOUFFARD</i> )
Monsieur	BRUNEAU ( <i>pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN</i> )
Monsieur	DEGUSSEAU,

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Nicole DORÉ est désignée secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 28 AVRIL**

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**A. Avenant à la convention d'adhésion au service commun des études juridiques et contentieux**

Monsieur LECAPLAIN rappelle que le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par la Communauté urbaine de Caen la mer en 2018. La commune de Bretteville sur Odon adhère à ce service commun qui réalise des études juridiques, accompagne les communes en cas de contentieux et assure une veille juridique aux bénéficiaires de ses adhérents. Les conventions en cours s'achèvent au 31 décembre 2025. Il convient donc de proposer aux communes adhérentes, un avenant afin de prolonger la convention d'adhésion de la commune au-delà du 31 décembre 2025 et de ne plus fixer d'échéance. Par ailleurs, à la création du service, des agents de Mondeville et d'Ifs étaient partiellement mis à disposition du service. Aujourd'hui, dans les faits, ces agents ne travaillent plus pour le service commun. Il convient donc de régulariser cette situation en modifiant notamment les annexes 1 - 2 et 3 de la convention originelle. Le reste de la convention demeure inchangé.

Il est demandé au conseil municipal, d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## **B. Jury Criminel**

Conformément à la circulaire préfectorale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 12 électeurs qui seront proposés en vue de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury criminel de 2026.

## **C. Enregistrement projet de construction d'une unité de méthanisation sur les communes de Fontaine Etopefour et Vieux**

La société Energie Vallée Orne Odon a déposé une demande de construction d'une unité de méthanisation de déchets et matières organiques, située sur les communes de Fontaine-Etopefour et Vieux. Une consultation du public a été ouverte du 12 mai au 11 juin 2025, la commune a affiché l'avis de consultation le 25 avril dernier.

Barbara RAINE informe que la commune a été destinataire d'un avis de la préfecture du Calvados de consultation du public sur le projet de création d'une unité de méthanisation et de déconditionnement sur les communes de Fontaine-Etopefour et de Vieux. Elle indique que malgré certains atouts présentés par la méthanisation en matière de souveraineté énergétique, de diversification des sources d'énergie et de supplément de rémunération stable pour les agriculteurs, l'étude de consultation soulève des observations : le projet ne présente pas de garanties suffisantes pour éviter les écueils constatés dans de nombreux projets de méthanisation, en particulier le basculement d'une logique de valorisation énergétique de la biomasse issue des effluents d'élevage, des déchets organiques de l'agroalimentaire et de la part fermentescible des déchets ménagers, d'une part, à celle d'une production agricole destinée au service de la production pure d'énergie, concurrençant les terres agricoles et les ressources destinées à l'alimentation humaine ou animale d'autre part. A cet égard, le projet semble contredire le projet de ceinture verte de Caen la mer, l'agriculture s'oriente entièrement vers la production d'une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et alimentant des circuits courts. De plus, les cartes fournies ne sont pas assez précises pour juger de la localisation exacte des parcelles concernées par le projet, ni de la proximité avec les différents cours d'eau, le bassin Orne / Odon est inclus dans le périmètre d'épandage. De plus, les quantités à épandre (19 000 m3 de digestat brut), dans des zones sillonnées par un réseau hydrologique dense, laissent craindre la montée des nitrates via les épandages de digestat et un risque élevé de pollution des eaux par des contaminants organiques, malgré l'encadrement annoncé.

Il est stipulé dans le document que « l'unité de méthanisation et l'ensemble des parcelles mis à disposition pour l'épandage sont situés en zone vulnérable. Quelques parcelles sont situées en zone d'action renforcée (ZAR) ». Il est à craindre une aggravation de la vulnérabilité de ces zones alors qu'il faudrait au contraire adopter des pratiques agricoles destinées à limiter les risques dans ces zones de captages d'eau potable les plus dégradées par les pollutions aux nitrates. En effet, selon la nature du sol, en cas de forte pluie, l'infiltration vers les cours d'eau et les nappes phréatiques est très rapide et le digestat n'a pas le temps d'être filtré et décomposé par le sol. Il est relevé que le digestat pourra inclure des éléments de traces métalliques, notamment du cadmium et du plomb, connus pour leur forte toxicité : l'utilisation des déchets de l'industrie agro-alimentaire pose encore question, ces déchets sont souvent mal déconditionnés, ce qui implique la présence de microplastiques, de nanoplastiques. Au lieu de permettre la régénération des sols, la logique de l'épandage avec du digestat brut ne fera in fine qu'amplifier la surexploitation des sols. La présence de deux chaudières à bois interroge sur le bilan énergétique global de l'installation. Le projet comporte également une fosse de stockage du digestat qui semble être à l'air libre, or, le digestat est très volatil et l'ammoniac se disperse très facilement dans l'air. A son contact, il s'oxyde et va développer du protoxyde d'azote, un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO2. Elle s'interroge aussi sur les quantités d'eau prélevées dans le réseau de ville. Sachant qu'aucun effluent d'origine animale n'est prévu, il faudra remplir les digesteurs de quantité d'eau très importante. Par conséquent, de manière générale, les bénéfices pour la collectivité ne semblent pas à la hauteur des risques encourus.

Patrick LECAPLAIN indique qu'il n'y a pas eu de débat au niveau de la communauté urbaine de Caen la mer car peu de communes de la CU sont concernées. Il s'interroge car il ne faut pas faire de la culture pour alimenter les usines, c'est un non-sens, 11% des cultures sont utilisés alors que ce ne sont pas des déchets. Mais il rappelle qu'une collectivité doit dorénavant présenter un budget vert et les usines de méthanisation sont identifiées en vert dans ces budgets puisque l'on recycle pour chauffer. Il s'agit d'un projet porté par un privé qui revend le gaz. A Biéville-Beuville, il n'y a pas de souci majeur, mais l'usine ne prend que des déchets, il existe 2 méthaniseurs à la station du Nouveau Monde et il faut se rappeler que l'on ne peut plus épandre. Il regrette le manque d'explications sur ce sujet.

Barbara RAINE précise que l'Allemagne était précurseur dès les années 2000, et fait marche arrière.

Maud VIDEAU ajoute qu'il y a des retours négatifs concernant la pollution des nappes phréatiques. Pour tuer les bactéries, les déchets doivent être chauffés à 70° alors que là c'est 40° ?

Arnaud DUTHILLEUL indique qu'il est regrettable que l'on nous sollicite après la consultation, et cela n'apporte rien d'utiliser des cultures, qui ne seront certainement pas bio, pour alimenter l'usine de méthanisation.

Dominique MORAND est de l'avis de Barbara RAINE sur le sujet, si le conseil municipal vote contre, quel sera l'impact ?

Jean LEBOURGEOIS s'interroge sur les approvisionnements, 11% des cultures seront utilisés mais qu'en sera-t-il du reste, ce ne sera pas obligatoirement du bio ? Les déchets seront acheminés par camions ou tracteurs. Tout cela pose question. Les délais sont trop justes pour juger le dossier.

Barbara RAINE précise à Serge BOUFFARD que les réseaux de gaz sont déjà existants à Fontaine-Etoupefour.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet, la commune de Bretteville sur Odon se situant dans le périmètre d'épandage.

18 voix contres – 8 abstentions – aucune voix pour

### III – FINANCES

#### **A. Fonds Vert – aide aux Maires Bâtisseurs**

Alexandra SANNIER indique que par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements. Elle vise à encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme pour des opérations de logements sans étalement urbain. Les modalités d'octroi privilégieront des opérations vertueuses, au niveau des modes constructifs (*via le respect obligatoire de la réglementation environnementale RE 2020 ou le soutien aux opérations de transformations immobilières*) comme au niveau de la densité, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace dans une logique de sobriété. Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027. Les montants sont retenus en fonction des besoins de la commune en matière d'équipements publics, du besoin de soutien du territoire ou de la vitesse de réalisation de l'opération. De futures constructions sur la commune (*Triangle des Crêtes*) permettent de solliciter cette aide. C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal de donner son accord afin d'établir le dossier.

Patrick LECAPLAIN indique à Sophie HOCHET et Serge BOUFFARD que c'est la mairie qui dépose le dossier et percevra le fonds vert si le dossier est retenu.

**Adopté à l'unanimité**

#### **B. Admission en non-valeur**

La trésorerie a transmis une demande d'admission en non-valeur correspondant à des titres de recettes impayés, malgré des poursuites restées infructueuses. Il s'agit d'une créance de 2013, d'un montant de 60 €, d'une créance de 2021, de 21 € et d'une créance de 2022, de 6.54 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces 3 titres de recette.

**Adopté à l'unanimité**

#### **C. Modification du règlement intérieur et des tarifs du restaurant scolaire**

Maud VIDEAU indique que pour la rentrée 2025/2026, il est proposé de modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire. Deux modifications sont proposées par la commission vie scolaire enfance jeunesse : un assouplissement du délai pour annuler les commandes passées (*le règlement intérieur en vigueur prévoit une annulation possible, hors motifs comme la maladie, uniquement si la demande est faite avant le 25 du mois précédent*), il est proposé de pouvoir annuler sous un délai de 15 jours calendaires ; une mesure de lutte contre le gaspillage, en cas de grève des enseignants, les parents peuvent actuellement annuler les repas dans un délai de 48 heures. Nous avons pu constater que peu de parents pensent à l'annuler alors même que leur enfant est absent. Cette situation a pour double conséquence d'entraîner la facturation du repas à la famille et d'avoir trop de repas livrés. Il est proposé par la commission de rendre automatique l'annulation de tous les repas et de la facturation en cas de grève entraînant la mise en place d'un service minimum uniquement et de demander aux familles de prévoir un repas froid pour leur enfant qui déjeunera dans la cantine (*pas de changement si le nombre d'enseignants grévistes n'entraîne pas de mise en place de service minimum*).

Jean LEBOURGEOIS propose d'ajouter sur le paragraphe du respect des enfants envers le personnel, le respect des enfants entre eux.

Maud VIDEAU indique que la charte signée par les enfants le prévoit, elle précise à Mounia MAJDOUBI qui souhaite ajouter le respect du personnel vis-à-vis des enfants que ce n'est pas le sujet du règlement intérieur qui n'est pas signé par le personnel, des documents en interne le précisent.

De plus, une augmentation des tarifs de 2% est proposée afin de tenir compte notamment de l'évolution des prix du prestataire et des charges de personnel, pour rappel, ces tarifs n'ont pas été augmentés en 2024.

Ainsi le tarif plein Brettevillais 1<sup>er</sup> enfant passe à 4.79 € et 3.83 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant. Cette augmentation impacte de 2 centimes le coefficient le plus faible soit sur une année d'environ 140 repas de 2,8 euros et au coefficient le plus élevé de 9 centimes soit 13,16 euros par an.

Jean LEBOURGEOIS indique que la Minorité est favorable aux augmentations régulières, celle-ci est correcte, il apprécie que la commune participe au coût du repas à hauteur de 58%.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour ces modifications.

**Adopté à l'unanimité pour la modification du règlement intérieur et l'augmentation des tarifs.**

#### IV – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à des mouvements de personnel, il est proposé au Conseil Municipal de créer 2 postes d'Adjoint technique à temps non complet (22/35<sup>ème</sup> et 22,50/35<sup>ème</sup>), au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Adopté à l'unanimité**

#### V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN, Maire :**

- ✓ Information sur délégation de signatures : la commune, dans le cadre des travaux au groupe scolaire va percevoir 950 000 € au titre du fonds vert, pour permettre de boucler le budget, elle a contracté un emprunt auprès de la banque des territoires de 1 500 000 € sur 30 ans.

➤ **Maud VIDEAU, Maire- Adjoint en charge de la jeunesse :**

- ✓ Renouvellement du gestionnaire de la crèche : un appel d'offres a été lancé au printemps, 4 candidats ont retiré un dossier et 2 ont répondu.
- ✓ Fête de l'école, le 28 juin : tout s'est très bien passé, exceptionnellement à la Baronnie, compte tenu des travaux au groupe scolaire. Très beau spectacle, proposé par les enseignants, Clothilde Berger (*LCBO musique*) et Anne Marescal (*danse*) merci à eux, avec pour thème le Moyen âge et le millénaire. L'après-midi, l'APEBO a proposé des stands de jeux, avec l'aide de quelques parents (*trop peu ont répondu présents*), pour rappel l'APEBO a donné 8 000 € à l'école en septembre dernier, pour réaliser des projets.
- ✓ Samedi 30 août après-midi : portes ouvertes au groupe scolaire, (*fin des travaux énergétiques*)

➤ **Olivier SAINT-MARTIN, Maire-Adjoint aux travaux :**

- ✓ Travaux au groupe scolaire : les travaux de forage pour la géothermie se terminent cette semaine, les VRD vont commencer, les travaux de peinture sont lancés. Le déménagement des classes est prévu pour le mois d'août.
- ✓ Travaux Baronnie : ils ont commencé le 16 juin, Veiller à respecter les interdictions de stationner pouvant empêcher les entreprises de travailler et les riverains d'accéder à leur logement.

➤ **Sophie DAUSSE, conseillère municipale, Présidente de l'AJBO :**

- ✓ Odonslympiades du groupe scolaire, organisées par l'AJBO, du 10 au 13 juin : activités sportives pour promouvoir le sport, la cohésion et le vivre ensemble. L'implication des équipes, la diversité des ateliers et l'enthousiasme des enfants ont largement contribué au succès de cette édition. Retours très positifs des enseignants et du Directeur de l'école.
- ✓ Tous en fête : dimension particulière, cette année avec un « Tous en fête de la musique », le 21/06. Malgré la chaleur accablante tout s'est déroulé dans de bonnes conditions, grâce à des brumisateurs et des jeux d'eau. 9 associations ont répondu présent, les animateurs sont restés mobilisés tout au long de la journée, jeux intergénérationnels, participation accrue des jeunes enfants. La dimension musicale a été assurée par le groupe Brett'zic dans l'après-midi. Un apéritif a été proposé en fin de journée puis le LCBO Musique avec Clothilde et les enfants du CME ont assuré la prestation musicale puis le trio Sand'Art clôturant la journée.

- ✓ Perspectives de l'été :
  - 2 camps à Asnelles pour les 8/11 ans (*il reste une place*) et les 11/17 ans (*complet*)
  - Centre de loisirs : du 7/07 au 29/08 : la pédagogie de la liberté sera au cœur des préoccupations des animateurs
  - Stage multisports et local jeunes du 7 au 25/07 et du 18 au 29/08
  
- **Arnaud DUTHILLEUL, conseiller municipal, représentant au SYVEDAC** informe :
  - Concertation préalable du 10 juin au 31 juillet pour le projet de 3<sup>ème</sup> four à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Colombelles
  - 27/09 : journée portes ouvertes à l'UVE de Colombelles
  - Attention : ne pas jeter les recharges de protoxyde d'azote dans les poubelles, très dangereuses, merci de les déposer en déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45